



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°37  
1<sup>er</sup> juillet 2021

- Décision du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 modifiant la décision du 31 décembre 2012 portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires (DT Nord-Est)	P 2
- Décisions du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de signature du directeur général au directeur territorial Nord-Est, par intérim :	
*ordre général	P 3
*ressources humaines	P 8
*mesures temporaires	P 14
*chômages	P 17
*agence de l'eau	P 20
<b>Direction territoriale Nord-Est</b>	
- Décisions du 23 juin 2021 portant délégation de signature :	
*ordre général	P 21
*ressources humaines	P 25
*hygiène et sécurité chantiers	P 37
*hygiène et sécurité personnels	P 42
*ordonnateurs secondaires	P 48
*représentation du pouvoir adjudicateur	P 63
*COT-CUT	P 75
*CGV	P 79
*circulation	P 82
<b>Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval</b>	

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.  
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**  
**MODIFIANT LA DECISION DU 31 DECEMBRE 2012 PORTANT DESIGNATION**  
**DES DIRECTEURS DES SERVICES TERRITORIAUX**  
**ET DES ORDONNATEURS SECONDAIRES**  
**(DT Nord-Est)**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision de du 24 juin 2021, nommant M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le point 1-2 de la décision du 31 décembre 2012 susvisée, est remplacé par la disposition suivante:

« 1-2 Nord-Est : M. Antoine Vogrig, directeur territorial par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021»

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

**DECISION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ANTOINE VOGRIG, DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-EST PAR NTERIM**  
**EN MATIERE DE MESURES D'ORDRE GENERAL**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4312-3 et L. 4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R. 2124-64 à R. 2124-76,  
Vu le code de la justice administrative,  
Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement,  
Vu la circulaire du ministère de l'Ecologie du 5 février 2008, relative aux conditions d'occupation des logements de fonction,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,  
Vu la décision du 24 juin 2021 nommant M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, à l'effet de signer dans les limites de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, les actes et documents suivants :

a) - tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accords-cadres, à partir d'un montant de 90 000 € HT jusqu'à un montant inférieur ou égal à 6 M€ HT,

- pour les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 6 M€ HT et 25 M€ HT, examinés par la commission consultative des marchés de Voies navigables de France, tout marché faisant l'objet d'un avis favorable sans réserve de cette commission ; en cas d'avis favorable assorti de réserves, tout marché ayant fait l'objet d'une levée des réserves ou d'une décision de passer outre ; il doit alors en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;

- en cas d'urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes,...), tout marché ou accord-cadre qui s'impose ; il doit en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;

b) toute décision d'agir en justice et représentation devant toute juridiction en première instance :

- en tant que demandeur lorsque la demande, sauf procédures d'urgence, n'excède pas la somme de 350 000 €,
- en tant que défendeur lorsque le montant en jeu, sauf procédures d'urgence, n'excède pas 350 000 €,
- désistement ;

- c) – les transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 30 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement ;
- d) – les transactions prévues par l'article L. 2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques lors de contraventions de grande voirie déférées devant le juge administratif relatives, exception faite des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, relatives à :
- l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
  - l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts-mobiles,
  - l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports ;
- e)- les conventions ou décisions d'indemnisation inférieures à 30 000€ ;
- f) – les baux et contrats de location d'immeubles ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 30 000 € ;
- g) – les contrats et conventions relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 50 000€, et de biens mobiliers dans la limite de 46 000 € ;
- h)- la passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d'équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires en vigueur, ainsi que les actes s'y rapportant à l'exception de la décision de prise en considération ;
- i) – l'acceptation de participations financières, de subventions et d'indemnités n'excédant pas la somme de 80 000€ ;
- j) – l'octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d'études générales ou de développement de la voie d'eau ;
- k) – l'octroi de subventions aux associations n'excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;
- l) - toute demande ou décision dans le cadre d'une procédure administrative devant être engagée à l'occasion de l'exercice des missions de l'établissement public ou de la gestion de son domaine privé, notamment les autorisations d'urbanisme, les autorisations ou déclarations au titre de la loi sur l'eau ou actes liés à une procédure d'expropriation ;
- m) - tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'établissement ;
- n) - tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités habilitées du siège social de l'établissement, prévoyant expressément une exécution par la direction territoriale de Voies navigables de France ;
- o) – les conventions d'échanges, à titre non onéreux, de données non nominatives, à caractère géographique dans le cadre du système d'information géographique.
- p) - les états substitutifs en cas de défaut de déclaration de flotte ou de déclaration inexacte prévus à l'article R. 4462-3 du code des transports

q) – les décisions portant concession de logement par nécessité absolue de service aux agents dans le cadre de leurs fonctions, les conventions d’occupation précaire avec astreinte aux agents dans le cadre de leurs fonctions, les conventions d’occupation précaire aux agents hors cadre de leurs fonctions, les décisions portant révocation de concession de logement par nécessité absolue de service aux agents dans le cadre de leurs fonctions ainsi que tout acte s’y rapportant.

r) - les décisions ou mesures dans le cadre du règlement général de police de la navigation intérieure, notamment les autorisations spéciales de transport d’un établissement ou d’un matériel flottant ne répondant pas aux caractéristiques d’une section d’eau intérieure dans les conditions de l’article R. 4241-37 du code des transports ainsi que les autorisations exceptionnelles de stationnement dans les garages d’écluses en vertu de l’article A. 4241-54-9 dudit code ;

s) –dans le cadre du plan d’aide au report modal, et dans le respect de l’instruction du directeur général sur les modalités de mise en œuvre du PARM, les actes préparatoires, les décisions et conventions d’aide portant sur la réalisation d’études logistiques d’un montant inférieur ou égal à 25 000€, sur les expérimentations d’un montant inférieur ou égal à 50 000€, sur le financement d’outils de manutention d’un montant inférieur ou égal à 350 000€ ainsi que les actes d’exécution de ces décisions ou conventions .

## **Article 2**

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial par intérim, délégation est donnée à Mme Myriam Mathis, secrétaire générale, et en cas d’absence ou d’empêchement de M. Antoine Vogrig et Mme Myriam Mathis, délégation est donnée à M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint à l’effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes visés à l’article 1.

## **Article 3**

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial par intérim, de Mme Myriam Mathis, secrétaire générale et de M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint, délégation est donnée à M. Xavier Mangin, chef de l’arrondissement Développement de la Voie d’eau, et en cas d’absence ou d’empêchement de M. Antoine Vogrig, Mme Myriam Mathis, MM. Luc Vuidart, et Xavier Mangin, délégation est donnée à M. Xavier Lughnerini, adjoint au chef de l’arrondissement Développement de la voie d’eau à l’effet de signer, dans les mêmes limites, les actes suivants visés à l’article 1 :

c)– les transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 30 000 € à l’exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l’établissement ;

d) – les transactions prévues par l'article L. 2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques lors de contraventions de grande voirie déferées devant le juge administratif relatives, exception faite des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, relatives à :

- l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
- l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts-mobiles,
- l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports ;

e)- les conventions ou décisions d’indemnisation inférieures à 30 000€ ;

h)- la passation des concessions et conventions d’affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d’équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l’instruction sur les concessions portuaires en vigueur, ainsi que les actes s’y rapportant à l’exception de la décision de prise en considération ;

j) – l’octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d’études générales ou de développement de la voie d’eau ;

k) – l’octroi de subventions aux associations n’excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;

l) - toute demande ou décision dans le cadre d'une procédure administrative devant être engagée à l'occasion de l'exercice des missions de l'établissement public ou de la gestion de son domaine privé, notamment les autorisations d'urbanisme, les autorisations ou déclarations au titre de la loi sur l'eau ou actes liés à une procédure d'expropriation ;

o) – les conventions d’échanges, à titre non onéreux, de données non nominatives, à caractère géographique dans le cadre du système d’information géographique.

#### **Article 4**

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial par intérim, de Mme Myriam Mathis, secrétaire générale, et de M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint, délégation est donnée à M. Jean-Marc Pegère, chef de l’arrondissement Maîtrise d’ouvrage Pilotage et Finances et en cas d’absence de M. Antoine Vogrig, Mme Myriam Mathis, MM. Luc Vuidart, et Jean-Marc Pegère, délégation est donnée à Mme Marion Fisher, adjointe au chef de l’arrondissement Maîtrise d’ouvrage Pilotage et Finances, à l’effet de signer, dans les mêmes limites, les actes suivants visés à l’article 1 :

a) - tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d’œuvre et accords-cadres, à partir d’un montant de 90 000 € HT jusqu’à un montant inférieur ou égal à 6 M€ HT,

- pour les marchés et accords-cadres d’un montant compris entre 6 M€ HT et 25 M€ HT, examinés par la commission consultative des marchés de Voies navigables de France, tout marché faisant l’objet d’un avis favorable sans réserve de cette commission ; en cas d’avis favorable assorti de réserves, tout marché ayant fait l'objet d'une levée des réserves ou d'une décision de passer outre ; il doit alors en être rendu compte au conseil d’administration dans sa prochaine séance ;

- en cas d’urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes,...), tout marché ou accord-cadre qui s’impose ; il doit en être rendu compte au conseil d’administration dans sa prochaine séance ;

i) – l’acceptation de participations financières, de subventions et d’indemnités n’excédant pas la somme de 80 000€ ;

n) - tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités habilitées du siège social de l'établissement, prévoyant expressément une exécution par la direction territoriale de Voies navigables de France.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial par intérim, de Mme Myriam Mathis, secrétaire générale, et de M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint, délégation est donnée à M. François Hoff, chef de l'arrondissement Environnement Maintenance Exploitation et en cas d'absence, de M. Antoine Vogrig, Mme Myriam Mathis, MM. Luc Vuidart et François Hoff, délégation est donnée à Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, les actes suivants visés à l'article 1 :

r) - toute décision ou mesure dans le cadre du règlement général de police de la navigation intérieure, notamment les autorisations spéciales de transport d'un établissement ou d'un matériel flottant ne répondant pas aux caractéristiques d'une section d'eau intérieure dans les conditions de l'article R. 4241-37 du code des transports ainsi que les autorisations exceptionnelles de stationnement dans les garages d'écluses en vertu de l'article A. 4241-54-9 dudit code ;

## **Article 6**

Délégation est donnée à M. Antoine Vogrig, directeur territorial par intérim, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, tous actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative, et de représenter l'établissement en première instance.

## **Article 7**

La décision du 22 février 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Pascal Gauthier, directeur territorial Nord-Est en matière de mesures d'ordre général est abrogée.

## **Article 8**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le directeur général

Signé  
Thierry Guimbaud

**DECISION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ANTOINE VOGRIG, DIRECTEUR TERRITORIAL NORD EST PAR INTERIM**  
**EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4312-3 et L. 4312-3-1,  
Vu le code du travail,  
Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,  
Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat,  
Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,  
Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,  
Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France (NOR : DEVK1242845A),  
Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900275A),  
Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900278A),  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,  
Vu la décision du 24 juin 2021 nommant M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour les personnels relevant de son autorité, délégation est donnée à M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, les décisions et actes suivants :

- 1) Concernant les personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat, toutes les décisions et autres actes prévus à l'article 3 du décret n° 91-393 susvisé,
- 2) Concernant les adjoints administratifs des administrations de l'Etat, toutes les décisions et autres actes prévus à l'article 3 du décret n° 2012-1491 et de l'arrêté du 26 décembre 2019 (NOR : TREK1900278A) cités en annexe 1, à l'exception :
  - des décisions de refus de titularisation,
  - des décisions de prise de sanctions disciplinaires du 4<sup>ème</sup> groupe,
  - des décisions de licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique,

- des décisions de radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire,
- 3) Concernant les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, toutes les décisions et autres actes prévus par l'arrêté du 28 décembre 2012 (NOR : DEVK1242845A) susvisé,
- 4) Concernant les autres fonctionnaires de l'Etat mentionnés au 1° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports, toutes les décisions et autres actes prévus à l'article 2 du décret n° 2012-1491 susvisé et à l'arrêté du 26 décembre 2019 (NOR : TREK1900275A) cités en annexe 2, à l'exception des décisions de prise de sanctions disciplinaires du 1<sup>er</sup> groupe pour les fonctionnaires de catégorie A,
- 5) Concernant les ouvriers des parcs et ateliers mentionnés au 2° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports, toutes les décisions et autres actes prévus par le décret n° 65-382 susvisé,
- 6) Concernant les agents non titulaires mentionnés au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports, tous les contrats, décisions et autres actes, à l'exception des décisions de validation des besoins de recrutement.
- 7) Concernant les salariés de droit privé mentionnés au 4° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports, tous les contrats, décisions et autres actes, à l'exception :
  - des décisions de validation des besoins de recrutement,
  - des procédures disciplinaires pouvant entraîner une rupture du contrat de travail,
  - des procédures de rupture conventionnelle, de licenciement et de mise à la retraite.

Même si elles sont liées à des décisions, contrats et autres actes prévus à l'article 1<sup>er</sup>, sont exclues de toute délégation les opérations et les procédures suivantes :

- les demandes de visa du contrôleur budgétaire sur tout sujet relatif à la gestion des ressources humaines,
- les opérations de paie,
- les contentieux en matière de droit de la fonction publique au-delà du 1<sup>er</sup> degré de juridiction,
- les contentieux en matière de droit du travail et de droit de la sécurité sociale,
- les transactions.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, délégation est donnée à Mme Myriam Mathis, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig et Mme Myriam Mathis, à M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, Mme Myriam Mathis et M. Luc Vuidart, à Mme Sandra Thiéblemont, cheffe du pôle ressources humaines, à l'effet de signer dans les mêmes limites, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, les décisions et actes et décisions visés à l'article 1 et aux annexes 1 et 2 à l'exception supplémentaire des actes suivants :

- La nomination en qualité de titulaire ;
- Les décisions de titularisation de stagiaire ;
- Les décisions de détachement ;
- Les décisions de mise en position hors cadres ;
- L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires ;
- La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;
  - Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation ;
    - La répartition des réductions d'ancienneté et l'application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon ;
    - La décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;
    - Les décisions de cessation définitive de fonctions : l'acceptation ou le refus de la démission.

**Article 3**

La décision du 22 février 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à M. Pascal Gauthier, directeur territorial Nord-Est en matière de ressources humaines, est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le directeur général  
Signé

Thierry Guimbaud

## ANNEXE 1

### **Liste des décisions de recrutement et de gestion déléguées intéressant les membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé des transports affectés à VNF**

- 1° Réintégration, après les congés mentionnés au 1° à 16°, 31° et 47° dans les mêmes services, sans changement de département ou de collectivité d'outre-mer ;
- 2° Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 3° Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps ;
- 4° Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- 5° Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;
- 6° Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 7° Disponibilités de droit ;
- 8° Disponibilités d'office ;
- 9° Affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- 10° Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- 11° Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre Ier du titre II du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 ;
- 12° Etablissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles
- 13° Sanctions disciplinaires ;
- 14° Recrutement de travailleurs handicapés en application du décret n° 95\_979 du 25 août 1995, pour le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- 15° Nomination en qualité de stagiaire ;
- 16° Décisions de report, de prorogation et de prolongation de stage ;
- 17° Décisions de titularisation ou de refus de titularisation ;
- 18° Nomination en qualité de titulaire ;
- 19° Décisions liées aux opérations de recrutement ;
- 20° Décisions :
  - a) D'affectation en position d'activité ;
  - b) D'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;
  - c) D'intégration directe ;
  - d) De détachement ;
  - e) De détachement par nécessité de service (stagiaires) ;
  - f) De mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général ;
  - g) De mise en disponibilité pour convenances personnelles ;
  - h) De mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
  - i) De réintégration après détachement et disponibilité ;
- 21° Décisions d'avancement :
  - a) Avancement d'échelon ;
  - b) Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;
- 22° Décisions de mutation qui :
  - a) Entraînent un changement de résidence administrative ;
  - b) Modifient la situation de l'agent ;

23° Décisions de cessation définitive de fonctions :

a) Admission à la retraite ;

b) Acceptation ou refus de démission ;c) Licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;d) Radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire ;42° Décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;

24° Décision de maintien en activité au-delà de la limite d'âge ;

25° Décisions relatives au congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;

26° Décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;

27° Décisions relatives à l'aménagement et aux facilités d'horaires ;

28° Décisions relatives au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens

## ANNEXE 2

### **Liste des décisions de gestion déléguées intéressant les corps de fonctionnaires et les emplois fonctionnels gérés par le ministre chargé des transports affectés à VNF**

- 1° Réintégration, après les congés mentionnés au 1° à 16°, 31° et 34°, dans les mêmes services, sans changement de département ;
- 2° Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 3° Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps ;
- 4° Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- 5° Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;
- 6° Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 7° Disponibilités de droit ;
- 8° Disponibilités d'office ;
- 9° Affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- 10° Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés ;
- 11° Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre Ier du titre II du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 ;
- 12° Etablissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- 13° Sanctions disciplinaires du premier groupe, à l'exception du corps des administrateurs civils ;
- 14° Décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils ;
- 15° Aménagements et facilités d'horaires.

**DECISION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A**  
**A M. ANTOINE VOGRIG, DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-EST PAR INTERIM**  
**-Mesures temporaires-**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 modifié portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 24 juin 2021 nommant M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction Nord-Est, délégation est donnée à M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, à l'effet de signer dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous actes et documents tels que définis et selon les modalités prévues à l'article 1<sup>er</sup> :

- Mme Myriam Mathis, secrétaire générale ;
- M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint ;
- M. Christophe Fréhaut, chef de projet « transformation DTNE » ;
- M. François Hoff, chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Mangin, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- M. Jean-Marc Pégère, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Lughérini, adjoint au chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- Mme Marion Fischer, adjointe au chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Stéphanie Chenot, cheffe de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- MM. Bruno Guillaume, Jérôme Barbey, Frédéric Coné, agents de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 48 heures dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas :

- M. Brice Moriceau, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Laurent Lemoine, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle ressources, environnement, ingénierie et territoires de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christophe Thévenin, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Fabrice Oudin, chef du pôle entretien et surveillance des ouvrages de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christian Bohin, chef du pôle gestion hydraulique - exploitation de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- Mme Sylviane Ludwig, adjointe au chef du pôle gestion hydraulique - exploitation de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
  
- M. Yannick Payot, chef de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Sébastien Galmiche, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges ;

- Mme Marie-Hélène Perrin, cheffe du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Anthony Baret, chef du pôle logistique de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Hervé Munier, adjoint au chef du pôle exploitation de l'UTI canal des Vosges ;
  
- M. Pascal Dupras, chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Gérard Carbillet, adjoint au chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Pascal Giroud, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- Mme Mathilde Morizot, cheffe de l'agence de Longeau de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
  
- M. Francis Martin, chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Thibaut-Albin Villa, adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Patrice Macel, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Bruno Rydzik, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Olivier Pittau, adjoint au chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;
  
- Mme Séverine Moissette-Labory, cheffe de l'UTI Moselle ;
- Mme Catherine Bortot, adjointe à la cheffe de l'UTI Moselle, cheffe de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- M. Claude Thiébaud, chef de l'agence ingénierie et maintenance de l'UTI Moselle ;
- M. Stéphane Barelli, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle ;
- M. Didier Gaillard, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle ;
- M. Jean-Pierre Vuillaume, chef de l'agence exploitation de l'UTI Moselle ;
  
- M. Rodolphe Judon, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy ;
- M. Florent Bortolotti, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle exploitation, entretien, gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy ;
- Mme Amélie Gay, cheffe du pôle administratif de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy ;
- Mme Béatrice Deparis, cheffe du pôle ingénierie environnement de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement Nancy.

#### **Article 4**

La décision du 22 février 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à M. Pascal Gauthier, directeur territorial Nord-Est, en matière de mesures temporaires, est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le directeur général  
Signé  
Thierry Guimbaud

**DECISION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. ANTOINE VOGRIG, DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-EST PAR INTERIM**  
**-Chômages-**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,  
Vu la décision du 24 juin 2021 nommant M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur le territoire de la direction Nord-Est, délégation est donnée à M. Antoine Vogrig, Directeur territorial Nord-Est par intérim, à l'effet de signer, dans les limites de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France :

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> :

- Mme Myriam Mathis, secrétaire générale ;
- M. Luc Vuidart, secrétaire général adjoint ;
- M. Christophe Fréhaut, chef de projet « transformation DTNE » ;
- M. François Hoff, chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Mangin, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- M. Jean-Marc Pégère, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Anne-Catherine Laderrière, adjointe au chef de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- M. Xavier Lugerini, adjoint au chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;
- Mme Marion Fischer, adjointe au chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, pilotage et finances ;
- Mme Stéphanie Chenot, cheffe de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;
- MM. Bruno Guillaume, Jérôme Barbey et Frédéric Coné, agents de la cellule exploitation, réglementation et défense de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> :

- M. Brice Moriceau, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Laurent Lemoine, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle ressources, environnement, ingénierie et territoires de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christophe Thévenin, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Christian Bohin, chef du pôle exploitation et gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Fabrice Oudin, chef du pôle entretien et surveillance des ouvrages de l'UTI canal de la Marne au Rhin Ouest ;
  
- M. Yannick Payot, chef de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Sébastien Galmiche, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle maintenance de l'UTI canal des Vosges ;
- Mme Marie-Hélène Perrin, cheffe du pôle gestion hydraulique exploitation de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Anthony Baret, chef du pôle logistique de l'UTI canal des Vosges ;
- M. Hervé Munier, adjoint au chef du pôle exploitation de l'UTI canal des Vosges ;
  
- M. Pascal Dupras, chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Gérard Carbillat, adjoint au chef de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;

- M. Pascal Giroud, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
- Mme Mathilde Morizot, cheffe de l'agence de Longeau de l'UTI canal entre Champagne et Bourgogne ;
  
- M. Francis Martin, chef l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Thibaut-Albin Villa adjoint au chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Patrice Macel, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Amont de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Bruno Rydzik, chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Olivier Pittau, adjoint au chef de pôle gestion hydraulique - exploitation Meuse Aval de l'UTI Meuse-Ardennes ;
  
- Mme Séverine Moissette-Labory, cheffe de l'UTI Moselle ;
- Mme Catherine Bortot, adjointe à la cheffe de l'UTI Moselle, cheffe de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- M. Claude Thiébaut, chef de l'agence ingénierie et maintenance de l'UTI Moselle ;
- M. Stéphane Barelli, chef de l'agence de Pont à Mousson de l'UTI Moselle ;
- M. Didier Gaillard, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle ;
- M. Jean-Pierre Vuillaume, chef de l'agence exploitation de l'UTI Moselle ;
  
- M. Rodolphe Judon, chef de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy ;
- M. Florent Bortolotti, adjoint au chef de l'UTI, chef du pôle exploitation, entretien, gestion hydraulique de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy ;
- Mme Amélie Gay, cheffe du pôle administratif de l'UTI canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy.

#### **Article 4**

La décision du 22 février 2021 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Pascal Gauthier, directeur territorial Nord-Est en matière de chômages, est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

**DECISION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**  
**DESIGNANT LE REPRESENTANT DU DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES**  
**DE FRANCE AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE**  
**L'EAU RHIN MEUSE ET DU COMITE DE BASSIN RHIN MEUSE**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L. 213-8, L. 213-8-1, R. 213-33 et D. 213-17-III,

Vu le décret n° 2017-580 du 20 avril 2017 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics au comité de bassin,

Vu le décret n° 2017-581 du 20 avril 2017 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau,

Vu le décret du 4 mai 2017 nommant M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 24 juin 2021, nommant M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin Meuse ou à une réunion du comité de bassin Rhin Meuse, M. Yann Quiquandon, directeur territorial de Strasbourg, ou M. Antoine Vogrig, directeur territorial Nord-Est par intérim, sont chargés, en fonction de leurs propres disponibilités, de représenter M. Thierry Guimbaud, directeur général, au sein de ces instances.

**Article 2** : La décision portant désignation de représentants du directeur général de Voies navigables de France aux réunions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin Meuse et du comité de bassin Rhin Meuse du 4 janvier 2021 est abrogée.

**Article 3** : La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud



## **DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Ordre général)**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine;

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du bassin de la Seine,

## DECIDE

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à :

- M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint ;
- Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

à l'effet de signer, dans les limites de la compétence territoriale de la Direction territoriale et de ses attributions, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,
- b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,
- c) action en justice, en cas d'urgence,
- d) dépôt de plainte sans constitution de partie civile,
- e) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État,

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part ainsi que celles de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC et de Mme Cécile BASSERY, délégation est donnée à M. Jean-Christophe SCHLEGEL et à M. Gil MARTINE, adjoints à la secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à e) de la présente décision.

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, de Mme Cécile BASSERY, de M. Jean-Christophe SCHLEGEL et de M. Gil MARTINE, délégation est donnée à M. Thierry LEBRETON, chef du bureau des moyens généraux, dans la limite de ses attributions, ainsi qu'aux chefs d'unité mentionnés en annexe à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.d) de la présente décision.

**Article 4 :**

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 16 mars 2021 est abrogée.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**

## **ANNEXE (ordre général)**

### **UTI SEINE-AMONT**

M. Romain ALLAIN  
Mme Mathilde LERMINIAUX

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine-Amont

### **UTI MARNE**

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Marne et Cheffe de la subdivision exploitation

### **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Charlotte LOGEAIS  
Mme Clarisse NOUAILLE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux  
de Picardie et de Champagne-Ardenne  
Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

### **UTI SEINE-NORD**

M. Guillaume RIBEIN  
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine-Nord

### **UTI LOIRE**

Mme Séverine GAGNOL  
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire  
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Loire

### **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

M. Vianney BOEUF  
M. Sami DRISSI

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la  
Seine  
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Boucles de la Seine



**DÉCISION PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES  
(actes de gestion courante)**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports, notamment ses articles L.4312-3 et R.4312-17 ;

**Vu** le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

**Vu** le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, modifié notamment par le décret n°2013-122 du 6 février 2013 ;

**Vu** l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

**Vu** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900275A),

**Vu** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France (NOR : TREK1900278A),

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en son nom, tous actes et décisions en matière de ressources humaines visés au point V de l'article 1er de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée :

- à Mme Cécile BASSERY, ingénieure en chef des travaux public de l'Etat, secrétaire générale,
- à M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la secrétaire générale,
- à M. Gil MARTINE, attaché principal de l'Administration d'Etat, adjoint à la secrétaire générale,

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en métropole et en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de véhicule personnel pour les besoins du service ;

- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :

- \* congés annuels et administratifs,
- \* congés bonifiés,
- \* congés de maternité et de paternité,
- \* congés d'adoption,
- \* congés de solidarité familiale,
- \* congés de présence parentale,
- \* congés de formation professionnelle,
- \* congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
- \* congés de formation syndicale
- \* congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
- \* congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,
- \* congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique

### **Article 3 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I et II, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les actes suivants :

- les ordres de mission en métropole, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service;
- les décisions relatives :
  - \* aux congés annuels et administratifs,
  - \* aux congés de formation professionnelle,
  - \* aux congés de formation syndicale,
  - \* aux congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,
  - \* aux autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs
- les décisions relatives :
  - \* à l'organisation du travail, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
  - \* aux astreintes,
  - \* à la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale Bassin de la Seine.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les autorisations d'utilisation de véhicule personnel pour les besoins du service.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les décisions relatives aux congés annuels et les décisions relatives :

- \* à l'organisation du travail, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
- \* aux astreintes,
- \* à la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale Bassin de la Seine.

### **Article 6 :**

La décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines du 16 mars 2021 est abrogée.

**Article 7 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**

## **ANNEXE I**

### **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

M. Vianney BŒUF

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

M. Sami DRISSI

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

### **UTI SEINE AMONT**

M. Romain ALLAIN

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

Mme Mathilde LERMINIAUX

Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

### **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Charlotte LOGEAIS

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

Mme Clarisse NOUAILLE

Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

### **UTI SEINE-NORD**

M. Guillaume RIBEIN

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

### **UTI LOIRE**

Mme Séverine GAGNOL

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

M. Antoine VALLEE

Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

### **UTI MARNE**

M. Mathieu GATEL

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne

M. Baptiste DULUC

Adjoint au chef de l'unité territoriale et chef de la subdivision exploitation

## ANNEXE II

### DIRECTION

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
Mme Corinne SPINER	Cheffe du bureau communication
M. Guy MALICIEUX	Chef du service comptabilité
Mme Laurence LABOUTE	Cheffe pôle comptabilité centrale

### SECRETARIAT GENERAL

M. Jean AUTERNAUD Mme Margot BERTAUD	Chef du bureau du personnel Cheffe du bureau de la formation, de la mobilité et des concours
M. Thierry LEBRETON M. Pierre CAMILLERI	Chef du bureau des moyens généraux Adjoint au chef de bureau des moyens généraux
M. Frédéric LE PENNUISIC M. Christophe VOISIN	Chef du bureau de l'Informatique et de l'Énergie Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
M. Jean-Antoine DELMAS Mme Emmanuelle CHABRUT	Chef du bureau des affaires juridiques et du Contentieux Adjointe au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Olivier MARTE	Chef du bureau commande publique
Mme Chrystelle GALLEY	Cheffe du bureau de la gestion immobilière

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX M. Frédéric BALAZARD	Cheffe du service de la gestion de la voie d'eau Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau et Chef d'unité exploitation, police, trafic et SIG
M. Cédric PAYET	Adjoint au Chef d'unité d'exploitation, police, trafic et SIG
Mme Aurélie LANGLAMET	Cheffe d'unité eau et environnement
Mme Stéphanie DECANIS M. Jérémie VALEY	Cheffe de l'unité politique de maintenance Adjoint à la Cheffe de l'unité politique de maintenance en charge du pôle méthodes
Mme Elvire HENRY M. Noël DUVINAGE	Cheffe de l'unité dragages et bathymétrie Adjoint à la cheffe d'unité dragages et bathymétrie

N.  
Mme Julie BOYE

Chargé de mission gestion du trafic  
Cheffe unité programmation investissement  
études et méthodes

### **SERVICE DOMAINE**

M. Claude DENET  
Mme Alice MAGNIER

Chef du service domaine  
Adjointe au chef du service domaine et Cheffe du Bureau  
Valorisation du Domaine

Mme Christine LEBOUTTE

Cheffe du bureau gestion domaniale

### **SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU**

Mme Juliette DUSZYNSKI  
M. Bertrand NEVEUX

Chef du service développement de la voie d'eau  
Adjoint à la chef du service développement de la  
voie d'eau et Chef du bureau transport marchandises  
Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers

Mme Marie-Noëlle RIFFAUT

### **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

Mme Pauline SALVARY

Cheffe de la subdivision action territoriale à l'unité  
d'itinéraire Boucles de la Seine

Mme Angéla ESON

Adjointe à la cheffe de la subdivision action  
territoriale et Responsable de la brigade territoriale  
Boucles de la Seine

Mme Christelle CHERUBIN

Cheffe du bureau des affaires générales

N.

Chef du bureau études et travaux

N.  
M. Yann NEGÓ

Chef de la subdivision maintenance  
Adjoint au chef de la subdivision maintenance

M. Vincent MOREL  
M. Laurent NIQUET

Chef de la subdivision exploitation  
Adjoint au chef de la subdivision exploitation

### **UTI SEINE AMONT**

M. Eric FLISCOUNAKIS  
M. Thierry PICOT  
M. Benoît BOURSE  
M. Laurent NICOLE  
N.

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux  
Chef du pôle maintenance  
Adjoint au chef du pôle maintenance  
Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage  
Chef du bureau des affaires générales et domaniales

M. Zakaria HAJJOUJI  
M. Hervé WILMORT

Chef de la subdivision exploitation et entretien  
Adjoint au chef de la subdivision exploitation et  
entretien

## **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
Mme Micheline THURNES	Adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines
M. Walter Grégory GROCHATEAU	Chef du bureau domanial et immobilier
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle étude et travaux
N.	Chef du pôle stratégie et prospective

## **UTI SEINE-NORD**

Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales
Mme Geneviève HIMMER	Adjointe au chef de bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines
Mme Ingrid BRIOIS	Chef de la subdivision maintenance études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DUFOSSE	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux

## **UTI LOIRE**

Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PERARD	Cheffe du pôle études techniques

## **UTI MARNE**

Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Jean CALIXTE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux et Chef du pôle maintenance opérationnelle



**Subdivision action territoriale :**

Mme Catherine CATALA  
M. Pascal TREHOUT  
N.

Responsable de la mission relations contractuelles  
Responsable d'équipe coordonnateur pontons  
Responsable de la mission exploitation de la voie  
d'eau et chargé des services et relations usagers

**UTI SEINE AMONT**

**Bureau des affaires générales et domaniales :**

Mme Martine JEANDEL

Cheffe du pôle ressources humaines et  
moyens généraux par intérim

M. Wilfried REMUS

Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti

Mme Sandrine MICHOT

Cheffe du pôle gestion du domaine public

Mme Dadi MOUANDE

Cheffe du pôle prévention

**Subdivision exploitation et entretien :**

M. Steve PONTIEUX

Adjoint et responsable de la circonscription  
Haute Seine aval- Secteur Marne par intérim  
Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de  
la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine  
par intérim

M. Thierry DURIEUX

M. Denis ANE

Chef de la GTC

N.

Responsable de la circonscription Haute Seine  
Amont

M. David AUBLET

Adjoint au chef du secteur haute Seine Amont

M. Didier HARMANGE

Responsable de l'exploitation et l'entretien de la  
Petite Seine

Mme Christine JAMOT

Responsable du PCC de Mouy sur Seine et adjointe  
au responsable de l'exploitation et de l'entretien de  
la petite Seine

M. Régis TOITOT

Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

**Pôle Maintenance**

M. Oswald DECLOMESNIL

Chef du centre de maintenance amont

M. Hervé DESHOULLIERE

Chef P3M

M. Willy AGLAE

Chef du centre de maintenance aval

**UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

**Subdivision maintenance, études et travaux :**

M. Philippe FOLDHAZY

Chef du pôle automatisme et adjoint au chef du pôle  
maîtrise d'œuvre

M. Jean Marc BELLONE

Chef du pôle des ateliers Sud

N.

Chef du pôle maîtrise d'œuvre et adjoint au chef des  
ateliers Nord



M. Philippe CONGE	Adjoint au chef de la circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe KUC	Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord et CLO1 Sempigny
M. Xavier WANOWSKY	Adjoint au chef de la circonscription Sud du Canal du Nord
M. Sylvain GODDERIDGE	Adjoint Secteur CLO1 Sempigny
<b><u>Subdivision maintenance, études et travaux :</u></b>	
M. Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef de la maintenance opérationnelle
M. Ludovic DUBUQUOY	Adjoint au chef de Chef de la maintenance opérationnelle
<b><u>UTILOIRE</u></b>	
N.	Secteur aval chef du centre
M. Stéphane COUILLEAULT	Secteur amont chef du centre
<b><u>UTI MARNE</u></b>	
<b><u>Bureau des affaires générales et domaniales :</u></b>	
M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
<b><u>Subdivision exploitation :</u></b>	
M. Eric LE GUENNEC	Chef d'équipe du secteur Amont
Mme Stéphanie MAYEUX	Cheffe d'équipe du secteur Aval
M. Jean-Claude POULET	Chef d'équipe du secteur de Mareuil
M. David LASSEAUX	Chef d'équipe du secteur de Damery
N.	Adjoint chef centre de Mont-Saint-Père
M. Benoît COLLIN-VINCENT	Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père
M. Marc BEAURAIN	Adjoint chef centre Vaires
M. Maxime TERRINE	Chef d'équipe du secteur de La Ferté/Méry par intérim
<b><u>Subdivision maintenance, études et travaux :</u></b>	
M. Frédéric SANNIE	Chef du pôle ingénierie de la maintenance et des achats
M. André COTTE	Responsable de l'atelier de Meaux
M. Lionel HANNEQUIN	Chef de l'atelier de Mont-Saint-Père



**DÉCISION PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (chantiers)**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

**Vu** le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène e à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

**Vu** le décret n°2013-1039 relatif au comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France,

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 23 février 2018,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat , directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous actes et documents relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- Les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- Les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- Les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- Les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- Les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions.

### **Article 3 :**

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (chantiers) du 16 mars 2021 est abrogée.

### **Article 4 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**

## ANNEXE I

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
M. Jean-Christophe SCHLEGEL	Adjoint à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

### **SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU**

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du Service gestion de la voies d'eau
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du Service gestion de la voies d'eau et Chef de l'unité exploitation, police, trafic et SIG
Mme Elvire HENRY	Cheffe de l'unité dragages et bathymétrie
M. Noël DUVINAGE	Adjoint à la cheffe de l'unité dragages et bathymétrie

### **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale
Mme Angéla ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
N.	Chef du bureau études et travaux
N.	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGO	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
M. Vincent MOREL	Chef de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint au chef de la subdivision exploitation

### **UTI SEINE AMONT**

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont
M. Eric FLISCOUNAKIS	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Thierry PICOT	Chef du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage
M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
M. Zakaria HAJJOUJI	Chef de la subdivision exploitation et entretien
M. Hervé WILMORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien

### **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Charlotte LOGEAIS	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle études et travaux
N.	Chef du pôle stratégie et prospective

### **UTI SEINE-NORD**

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales
Mme Ingrid BRIOIS	Cheffe de la subdivision maintenance études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DUFOSSE	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux

### **UTI LOIRE**

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PERARD	Cheffe du pôle études techniques

## **UTI MARNE**

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'unité territoriale et chef de  
la subdivision exploitation

Mme Laurence TUAL  
M. Thierry GIVRY

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales  
Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et  
domaniales

M. Jean CALIXTE  
M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux  
Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études  
et travaux et Chef du pôle maintenance opérationnelle

M. Frédéric SANNIE

Chef du pôle ingénierie de la maintenance et des  
achats



## **DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (personnels)**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

**Vu** le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 23 février 2018,

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du bassin de la Seine,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- Les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- Les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- La fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- Les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- Les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- Les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- Les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- Les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- Toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- Les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale et à M. Bruno HAURET, chef de la mission prévention, conseil et sécurité, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et de leurs attributions, les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC ainsi que celles de Mme Cécile BASSERY et de M. Bruno HAURET, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toute autorisation ou habilitation particulière de travail.

#### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ de M. François LANDAIS de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC ainsi que celles de Mme Cécile BASSERY et de M. Bruno HAURET, délégation est donnée aux agents mentionnés aux annexes I et II, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

- Les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- Les actes portant fixation des consignes de travail

#### **Article 5 :**

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (personnels) du 16 mars 2021 est abrogée.

#### **Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**

## ANNEXE I

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
M. Jean-Christophe SCHLEGEL	Adjoint à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

### **SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU**

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du Service gestion de la voies d'eau
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du Service gestion de la voies d'eau et Chef de l'unité exploitation, police, trafic et SIG
Mme Elvire HENRY	Cheffe de l'unité dragages et bathymétrie
M. Noël DUVINAGE	Adjoint à la cheffe de l'unité dragages et bathymétrie

### **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale
Mme Angéla ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
N.	Chef du bureau études et travaux
N.	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGÓ	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
M. Vincent MOREL	Chef de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint au chef de la subdivision exploitation

### **UTI SEINE AMONT**

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont
M. Eric FLISCOUNAKIS	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Thierry PICOT	Chef du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage
M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
M. Zakaria HAJJOUJI	Chef de la subdivision exploitation et entretien
M. Hervé WILMORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien

### **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Charlotte LOGEAIS	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle études et travaux
N.	Chef du pôle stratégie et prospective

### **UTI SEINE-NORD**

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales
Mme Ingrid BRIOIS	Cheffe de la subdivision maintenance études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DUFOSSE	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux

### **UTI LOIRE**

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PERARD	Cheffe du pôle études techniques

## **UTI MARNE**

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'unité territoriale et chef de  
la subdivision exploitation

Mme Laurence TUAL  
M. Thierry GIVRY

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales  
Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et  
domaniales

M. Jean CALIXTE  
M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux  
Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études  
et travaux et Chef du pôle maintenance opérationnelle

M. Frédéric SANNIE

Chef du pôle ingénierie de la maintenance et des  
achats



**DÉCISION PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports notamment son article R. 4312-17 ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## DECIDE

### **Article 1er :**

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics d'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à :

- Mme Cécile BASSERY                      Ingénieure en chef des travaux public de l'Etat, secrétaire générale ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL      Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la secrétaire générale ;
- M. Gil MARTINE                            Attaché principal d'administration d'Etat, adjoint à la secrétaire générale

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

### **Article 3 :**

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros HT émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros HT, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros HT émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

–

#### **Article 5 :**

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 4 000 euros HT émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

#### **Article 6 :**

La certification du service fait sous forme dématérialisée dans l'application budgétaire et comptable SICAVE est reconnue comme valant ordre de payer au comptable pour les catégories de dépense sur service fait.

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexes I et II et aux responsables et membres désignés des pôles comptables valant Centre de Services Partagés au sein des Bureaux des Affaires Générales des Unités territoriales d'itinéraire et Services fonctionnels, mentionnés en annexe IV, à l'effet de certifier les services faits dans l'application SICAVE donnant ordre de payer les dépenses.

Les membres des Centres des Services Partagés réaliseront cette certification sur la base d'un état établi par le délégataire habilité.

Il est rappelé que dans le cadre de la maîtrise des risques comptables et financiers, la répartition des tâches entre les acteurs doit conduire à une distinction entre l'agent qui commande et celui qui certifie une même opération.

#### **Article 7 :**

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 4, délégation est donnée à Mme Juliette DUSZYNSKI, cheffe du service développement de la voie d'eau, et M. Bertrand NEVEU, adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports et les pièces de liquidation de recettes de toutes natures dans le cadre de ses attributions.

#### **Article 8 :**

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 4, délégation est donnée à :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| - M. Claude DENET   | Chef du service domaine  |
| - Mme Alice MAGNIER | Adjointe au chef du service domaine et Cheffe du Bureau de Valorisation du Domaine |

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

**Article 9 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET et Mme Alice MAGNIER, la délégation de signature consentie à l'article 8 est exercée dans les mêmes conditions par :

Mme Christine LEBOUTTE                      Cheffe du bureau gestion domaniale

**Article 10 :**

Délégation est donnée à :

- Mme Laurence LABOUTE              Cheffe du Pôle comptabilité centrale,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.
- les certifications de services faits pour les dépenses de toute nature, le cas échéant à partir d'un état établi par un délégataire pour les opérations qui ne relèvent pas de ses attributions directes

**Article 11 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LABOUTE, délégation est donnée à M. Jean-Christophe SCHLEGEL, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, pour signer les actes et décisions visés à l'article 10.

**Article 12 :**

La décision portant délégation de signature en matière de désignation d'ordonnateurs secondaires délégués du 16 mars 2021 est abrogée.

**Article 13 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**  
Signé

**Dominique RITZ**

# ANNEXE I

## **DIRECTION**

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. François HOUIX	Chef de projet « Jeux Olympiques 2024 »

## **SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU**

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du service gestion de la voie d'eau
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau et Chef de l'unité exploitation, police, trafic et SIG

## **SERVICE DOMAINE**

M. Claude DENET	Chef du service domaine
Mme Alice MAGNIER	Adjointe au chef du service domaine et Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

## **SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU**

Mme Juliette DUSZYNSKI	Cheffe du service développement de la voie d'eau
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau transports de marchandises

## **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

## **UTI SEINE AMONT**

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

## **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Charlotte LOGEAIS	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

## **UTI SEINE-NORD**

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

## **UTI LOIRE**

Mme Séverine GAGNOL  
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire  
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Loire

## **UTI MARNE**

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'unité territoriale Marne et  
Chef de la subdivision exploitation



## **SERVICE DOMAINE**

Mme Christine LEBOUTTE

Cheffe du bureau gestion domaniale

## **SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU**

Mme Marie-Noëlle RIFFAUT

Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers

## **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

Mme Christelle CHERUBIN

Cheffe du bureau des affaires générales

Mme Pauline SALVARY

Cheffe de la subdivision action territoriale à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

Mme Angela ESON

Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine

N.

Chef du bureau études et travaux

M. Vincent MOREL

Chef de la subdivision exploitation

M. Laurent NIQUET

Adjoint au chef de la subdivision exploitation

N.

Chef de la subdivision maintenance

M. Yann NEGÓ

Adjoint au chef de la subdivision maintenance

## **UTI SEINE AMONT**

M. Eric FLISCOUNAKIS

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Thierry PICOT

Chef du pôle maintenance

M. Benoît BOURSE

Adjoint au chef du pôle maintenance

M. Laurent NICOLE

Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage

M. Karl DUPART

Chef du bureau des affaires générales et domaniales

M. Zakaria HAJJOUJI

Chef de la subdivision exploitation et entretien

M. Hervé WILMORT

Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien

## **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Corinne BIETH

Cheffe de la subdivision exploitation

M. Michel CARDOT

Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

Mme Danièle SCALISI

Cheffe du bureau des affaires générales

Mme Micheline THURNES

Adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines

M. Walter Grégory GROCHATEAU

Chef du bureau domanial et immobilier

M. Arnaud VOIRET

Chef de la subdivision maintenance, étude et travaux

Mme Mélanie HOUDELETTE

Cheffe du pôle études et travaux

N.

Chef du pôle stratégie et prospective

## **UTI SEINE-NORD**

M. Alain POREE DU BREIL	Chef du bureau des affaires générales
Mme Geneviève HIMMER	Adjointe au chef de bureau des affaires générale et cheffe du pôle ressources humaines
M. Nicolas DELOURME	Chef du Centre de services partagé, chargé de la commande publique et programmation
Mme Hélène BUMBACA M. Arnaud DEVEYER	Cheffe de la subdivision exploitation Adjoint à la chef de la subdivision exploitation
Mme Ingrid BRIOIS M. Laurent DECOSSE	Cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux Adjoint à la cheffe de subdivision maintenance, études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux

## **UTI LOIRE**

Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PERARD	Cheffe du pôle études techniques

## **UTI MARNE**

Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Jean CALIXTE M. Alain BERLIERE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux et Chef de pôle maintenance opérationnelle
M. Frédéric SANNIE	Chef du pôle ingénierie de la maintenance et des achats
M. Eric LE GUENNEC	Chef de circonscription Amont

## ANNEXE III

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH  
M. Jérémie VELGHE  
M. Pascal JEGOU  
N.

Cheffe du bureau cartographique  
Chef de la vedette Belgrand  
Cheffe de la vedette Agrion  
Chef de la vedette Picardie

### UTI BOUCLES DE LA SEINE

#### *Bureau des affaires générales :*

M. Denis TONDU

Responsable du pôle logistique et immobilier

M. Philippe BOREL

Responsable de prévention hygiène et sécurité

#### *Subdivision exploitation :*

M. Alex LECLERCQ  
M. Stéphane LANCELOT

Responsable exploitation secteur ouest  
Responsable exploitation secteur centre

#### *Subdivision maintenance :*

M. Denis LAUNAY  
M. Lister SEAMAN  
M. Patrick SAVARD

Responsable maintenance secteur est  
Responsable maintenance secteur centre et Oise  
Adjoint au responsable maintenance secteur centre et Oise

M. Laurent PRIGENT  
M. Mickaël PERRUT

Responsable du pôle ingénierie méthode  
Responsable maintenance secteur ouest

#### *Subdivision action territoriale :*

N.

Responsable de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers

Mme Catherine CATALA

Responsable de la mission relations contractuelles

### UTI SEINE AMONT

#### *Bureau des affaires générales et domaniales :*

Mme Martine JEANDEL

Cheffe du pôle ressources humaines et moyens généraux par intérim

M. Wilfried REMUS

Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti

Mme Sandrine MICHOT

Cheffe du pôle gestion du domaine public

Mme Dadi MOUANDE

Cheffe du pôle prévention

#### *Subdivision exploitation et entretien :*

M. Steeve PONTIEUX

Adjoint et responsable de la circonscription Haute Seine aval- Secteur Marne par intérim

M. Thierry DURIEUX

Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine par intérim

N. M. David AUBLET	Responsable de la circonscription Haute Seine Amont Adjoint au chef secteur haute Seine amont
M. Didier HARMANGE	Responsable de l'exploitation et l'entretien de la Petite Seine
Mme Christine JAMOT	Adjointe au responsable de l'exploitation Secteur petite Seine
M. Régis TOITOT	Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

**Pôle maintenance :**

M. Oswald DECLOMESNIL	Chef centre de maintenance amont
M. Hervé DESHOULIERE	Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance
M. Willy AGLAE	Chef du centre de maintenance Aval

**UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

**Bureau des affaires générales :**

M. Didier NICOLAS	Chargé de mission hygiène et sécurité
M. Nourredine BOUABDALLAH	Chef du pôle logistique et moyens généraux

**Subdivision maintenance, études et travaux:**

M. Philippe FOLDHAZY	Chef du pôle automatisme et adjoint au chef du pôle maîtrise d'oeuvre
M. Jean-Marc BELLONE	Chef du pôle des ateliers Sud
M. Alain COINEAU	Adjoint au chef du pôle des ateliers Sud
N.	Chef du pôle maîtrise d'oeuvre et des ateliers Nord
M. Laurent NOGENT	Chef du pôle des ateliers Nord
M. Roger KONCZ	Responsable maintenance ouvrages automatisés
M. Vincent PITOIS	Chef du projet génie électrique industrielle

**Subdivision exploitation :**

M. Denis COUSIN	Chef de la circonscription de Guny
Mme Karine LAMMENS	Cheffe du Secteur de Pinon
M. Xavier FRANÇOIS	Chef du secteur de Guny
M. Bruno PICART	Chef du secteur CLO II
M. Philippe DEWULF	Chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de la circonscription de Saint- Quentin
M. Jean-Marc LAVALLARD	Chef de la circonscription de Fargniers
M. André DA FONSÉCA	Adjoint au chef de la circonscription de Fargniers
Mme Jézabel RIFAUT	Cheffe de la circonscription d'Hannapes
M. Franck HURTEBIS	Adjoint à la cheffe de la circonscription d'Hannapes
M. Mikaël DANA	Chef de la circonscription de Reims
M. Stéphane SAVOIE	Chef du secteur de Reims-Loivre
M. Patrice HANNEQUIN	Chef du secteur de Beaumont-sur-Vesle
M. Christophe TRUCHON	Chef du secteur du Condé-sur-Marne

M. Etienne MARTINET  
Mme Christelle VIGNERON

Chef de la circonscription de Bourg-et-Comin  
Adjointe au chef de la circonscription de Bourg-et-Comin

M. Michel MARTEAU

Chef du secteur de Bray-en-Laonnois

M. Thierry RIVIER

Chargé de mission à la Subdivision Exploitation et  
Chef de la circonscription de Châlons-en-Champagne  
par intérim

M. Nicolas MOLLET  
M. Pascal LOLL

Chef du secteur de Vitry-le-François  
Chef du secteur de Châlons-en-Champagne

Mme Angélique GADOUIN  
M. Eric GUIRSCH  
N.

Cheffe de la circonscription de Rethel  
Chef du secteur de Taizy  
Chef du secteur d'Attigny

## **UTI SEINE-NORD**

### **Bureau des affaires générales :**

Mme Carine POLY

Cheffe du pôle domaine et immobilier

Mme Dorothée MONTAGNE

Référente immobilière

M. Didier SELLIER

Chargé de contrôle du domaine public fluvial

### **Subdivision maintenance, études et travaux**

M. Samuel KSIGZKIEWICZ

Chef de la maintenance opérationnelle

M. Ludovic DUBUQUOY

Adjoint au chef de la maintenance  
opérationnelle

### **Subdivision exploitation**

M. Christophe TREBOIT  
N.

Chef circonscription ROC Aval  
Adjoint au chef circonscription ROC Aval

M. Olivier DUFOUR  
M. Ludovic DEVILLERS

Chef circonscription Rivière Aisne Canalisée  
Adjoint au chef de la circonscription Rivière Aisne  
Canalisée

M. Stéphane CAFFIER

Chef circonscription ROC Amont

M. Pascal BONUS

Adjoint Secteur ROC Amont

M Jean-Pierre MERCIER  
M. Philippe CONGE

Chef de la Circonscription Nord du Canal du Nord  
Adjoint au chef de la circonscription Nord du  
Canal du Nord

M. Philippe KUC

Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord  
et CLO1 Sempigny

M. Xavier WANOWSKY

Adjoint au chef de la circonscription Sud du  
Canal du Nord

M. Sylvain GODDERIDGE

Adjoint Secteur CLO1 Sempigny

## **UTI LOIRE**

N.  
M. Stéphane COUILLEAULT

Secteur aval chef du centre  
Secteur amont chef du centre

## **UTI MARNE**

### **Subdivision exploitation :**

Mme Stéphanie MAYEUX  
M. David LASSEAUX  
M. Jean-Claude POULET  
N.  
M. Benoît COLLIN-VINCENT  
M. Marc BEURAIN  
M. Maxime TERRINE

Cheffe du secteur Aval  
Chef du secteur de Damery  
Chef d'équipe secteur de Mareuil  
Adjoint chef centre de Mont-Saint-Père  
Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père  
Adjoint chef centre Vaires  
Chef du secteur de la Ferté/Méry par intérim

### **Subdivision maintenance :**

M. André COTTE  
M. Lionel HANNEQUIN

Responsable de l'atelier de Meaux  
Chef de l'Atelier de Mont-Saint-Père

### **Bureau des affaires générales et domaniales :**

M. Jean-Claude SCHWARTZ  
Mme Christelle COSSE  
  
M. Steeve CARTESSE

Chef du pôle gestion domaniale  
Chargée de gestion du patrimoine bâti et  
immobilier  
Chargé de la gestion des moyens généraux

## ANNEXE IV

### Membres des Centres de Services Partagés habilités

#### **SIEGE de la DIRECTION**

Mme Laurence LABOUTE	Cheffe du pôle Comptabilité Centrale
M. Massimo FALASCA	Gestionnaire-comptable
Mme Christine COURION	Gestionnaire-comptable
Mme Justine GUERSILLON	Gestionnaire-comptable

Pour les dépenses liquidées par le pôle Comptabilité Centrale à partir d'un état établi par un délégataire

#### **SECRETARIAT GENERAL**

N.

#### **SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU**

M. Sylvain THIALON	Adjoint au chef de l'unité PIEM
N.	Gestionnaire marché/comptabilité

#### **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

Mme Andrée COCHETON	Gestionnaire-comptable
Mme Houda EL YAHYAOU Mme Valérie HÉBERT	Gestionnaire-comptable Gestionnaire-comptable

#### **UTI SEINE AMONT**

M. Pascal MORIN	Chef du pôle programmation budgétaire et comptabilité
Mme Catherine HUEZ	Gestionnaire-comptable

#### **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Maryline BIANCHI	Gestionnaire-comptable
Mme Marie-France PRAUD	Gestionnaire-comptable

#### **UTI SEINE-NORD**

M. Nicolas DELOURME	Chef du Centre des services partagés
Mme Sandrine COLLARD	Gestionnaire-comptable

Mme Catherine DUFÉY

Gestionnaire-comptable

Mme Brigitte PEZIN

Gestionnaire-comptable

**UTI LOIRE**

Mme Séverine AUBRY

Assistante de gestion comptable et secrétariat

**UTI MARNE**

Mme Brunella GEERAERT

Gestionnaire-comptable

Mme Catherine MAYEUR

Gestionnaire-comptable



**DÉCISION PORTANT  
DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies Navigables de France,**

**Vu** le code des transports, notamment son article R.4312-17 ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée, portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## DECIDE

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à :

- M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics d'Etat, directeur adjoint ;
- Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

à l'effet de signer en mon nom, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et de leurs attributions, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

#### **Article 5 :**

La décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur du 16 mars 2021 modifiée est abrogée.

#### **Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**

# ANNEXE I

## DIRECTION

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. François HOUIX	Chef de projet « Jeux Olympiques 2024 »

## SECRETARIAT GENERAL

Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
M. Jean-Christophe SCHLEGEL	Adjoint à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

## SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du service de gestion de la voie d'eau
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau et Chef de l'unité exploitation, police, trafic et SIG

## SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET	Chef du service domaine
Mme Alice MAGNIER	Adjointe au chef du Service Domaine et Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

## SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Juliette DUSZYNSKI	Cheffe du service développement de la voie d'eau
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau Transport Marchandises

## UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

## UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

## UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale 'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

## **UTI SEINE-NORD**

M. Guillaume RIBEIN  
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine-Nord

## **UTI LOIRE**

Mme Séverine GAGNOL  
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire  
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Loire

## **UTI MARNE**

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'unité territoriale Marne et chef  
de la subdivision exploitation

## ANNEXE II

### DIRECTION

Mme Corinne SPINER

Cheffe du bureau communication

### SECRETARIAT GENERAL

M. Jean AUTERNAUD  
Mme Margot BERTAUD

Chef du bureau du personnel  
Cheffe du bureau de la formation, de la mobilité et des concours

M. Thierry LEBRETON  
M. Pierre CAMILLERI

Chef du bureau des moyens généraux  
Adjoint au chef du bureau des moyens généraux

M. Frédéric LE PENNUISIC  
M. Christophe VOISIN

Chef du bureau de l'informatique et de l'énergie  
Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

M. Jean-Antoine DELMAS

Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

Mme Emmanuelle CHABRUT

Adjointe au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

M. Olivier MARTE

Chef du bureau de la commande publique

Mme Chystelle GALLEY  
Mme Marion GUGGER

Cheffe du bureau de la gestion immobilière  
Chargée d'opérations en maîtrise d'ouvrage immobilière

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Cédric PAYET

Adjoint au Chef de l'unité exploitation, police, trafic et SIG

Mme Aurélie LANGLAMET

Cheffe d'unité eau et environnement

Mme Stéphanie DECANIS  
M. Jérémie VALEY

Cheffe de l'unité politique de maintenance  
Adjoint à la Cheffe d'unité politique de maintenance en charge du pôle méthodes

Mme Elvire HENRY  
M. Noël DUVINAGE

Cheffe d'unité dragages et bathymétrie  
Adjoint à la cheffe d'unité en charge de la bathymétrie

N.

Chargé de mission gestion du trafic

Mme Julie BOYE

Cheffe unité programmation investissement études et méthodes

M. Sylvain THIALON

Adjoint à la cheffe unité programmation investissement études et méthodes, en charge de la programmation

## **SERVICE DOMAINE**

Mme Christine LEBOUTTE

Cheffe du bureau gestion domaniale

## **SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU**

Mme Marie-Noëlle RIFFAUT

Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers

N.

Chef du pôle innovation

## **UTI BOUCLES DE LA SEINE**

Mme Christelle CHERUBIN

Cheffe du bureau des affaires générales

Mme Pauline SALVARY

Cheffe de la subdivision action territoriale à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine  
Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine

Mme Angela ESON

N.

Chef de la subdivision maintenance

M. Yann NEGO  
maintenance

Adjoint au chef de la subdivision

N.

Chef du bureau études et travaux

M. Vincent MOREL

Chef de la subdivision exploitation

M. Laurent NIQUET

Adjoint au chef de la subdivision exploitation

## **UTI SEINE AMONT**

M. Eric FLISCOUNAKIS

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Thierry PICOT

Chef du pôle maintenance

M. Benoît BOURSE

Adjoint au chef du pôle maintenance

M. Laurent NICOLE

Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage

M. Karl DUPART

Chef du bureau des affaires générales et domaniales

M. Zakaria HAJJOUJI

Chef de la subdivision exploitation et entretien

M. Hervé WILMORT

Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien

## **UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

Mme Corinne BIETH

Cheffe de la subdivision exploitation

M. Michel CARDOT

Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

Mme Danièle SCALISI

Cheffe du bureau des affaires générales

Mme Micheline THURNES

Adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines

M. Walter Grégory GROCHATEAU

Chef du bureau domanial et immobilier

N.

Adjoint au chef du bureau des études et travaux et chef du pôle stratégie et prospective

M. Arnaud VOIRET

Chef de la subdivision maintenance, études et

travaux

Mme Mélanie HOUDELETTE

Cheffe du pôle études et travaux par intérim

### **UTI SEINE-NORD**

M. Alain POREE DE BREIL

Chef du bureau des affaires générales

Mme Geneviève HIMMER

Adjointe au chef de bureau des affaires générale et cheffe du pôle ressources humaines

Mme Hélène BUMBACA  
M. Arnaud DEVEYER

Cheffe de la subdivision exploitation  
Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

Mme Ingrid BRIOIS

Cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Yannick LAISIS

Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Laurent DECOSSE

Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux

### **UTI LOIRE**

Mme Chloé LERAT

Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention

Mme Claire PÉRARD

Cheffe du pôle études techniques

### **UTI MARNE**

Mme Laurence TUAL  
M. Thierry GIVRY

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales  
Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales

M. Jean CALIXTE

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Alain BERLIERE

Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux et Chef de pôle maintenance opérationnelle

M. Frédéric SANNIE  
M. Eric LE GUENNEC

Chef ingénierie de la maintenance et des achats  
Chef de circonscription Amont

## ANNEXE III

### SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH  
M. Jérémie VELGHE  
M. Pascal JEGOU  
N.

Cheffe du bureau cartographique  
Chef de la vedette Belgrand  
Chef de la vedette Agrion  
Chef de la vedette Picardie

### UTI BOUCLES DE LA SEINE

#### *Bureau des affaires générales :*

M. Denis TONDU

Responsable du pôle logistique et immobilier

M. Philippe BOREL

Responsable de prévention hygiène et sécurité

#### *Subdivision exploitation :*

M. Alex LECLERCQ  
M. Stéphane LANCELOT

Responsable exploitation secteur ouest  
Responsable exploitation secteur centre

#### *Subdivision maintenance :*

M. Denis LAUNAY  
M. Lister SEAMAN  
M. Patrick SAVARD

Responsable maintenance secteur est  
Responsable maintenance secteur centre et Oise  
Adjoint au Responsable maintenance secteur centre et Oise  
Responsable du pôle ingénierie méthodes  
Responsable maintenance secteur ouest

M. Laurent PRIGENT  
M. Mickaël PERRUT

#### *Subdivision action territoriale :*

N.

Responsable de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers  
Responsable de la mission relations contractuelles

Mme Catherine CATALA

### UTI SEINE AMONT

#### *Bureau des affaires générales et domaniales :*

Mme Martine JEANDEL

Cheffe du pôle ressources humaines et moyens généraux par intérim

M. Wilfried REMUS

Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti

Mme Sandrine MICHOT

Cheffe du pôle gestion du domaine public

Mme Dadi MOUANDE

Cheffe du pôle prévention

#### *Subdivision exploitation et entretien :*

M. Steve PONTIEUX

Adjoint et responsable responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Marne  
Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine par intérim

M. Thierry DURIEUX

N.	Responsable de circonscription Haute Seine Amont
M. David AUBLET	Adjoint au chef secteur haute Seine Amont
M. Didier HARMANGE	Responsable de l'exploitation et l'entretien de la Petite Seine
Mme Christine JAMOT	Adjointe au responsable de l'exploitation Secteur petite Seine
M. Régis TOITOT	Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

**Pôle Maintenance :**

M. Oswald DECLOMESNIL	Chef centre de maintenance amont
M. Hervé DESHOULIERE	Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance
M. Willy AGLAE	Chef du centre de maintenance aval

**UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES**

**Bureau des affaires générales :**

M. Didier NICOLAS	Chargé de mission hygiène et sécurité
M. Nourredine BOUABDALLAH	Chef du pôle logistique et moyens généraux

**Subdivision maintenance, étude et travaux :**

M. Philippe FOLDHAZY	Chef du pôle automatisme et adjoint au chef du pôle maîtrise d'oeuvre
M. Jean Marc BELLONE	Chef du pôle atelier Sud
M. Alain COINEAU	Adjoint au chef des ateliers Sud
N.	Chef du pôle maîtrise d'oeuvre et adjoint au chef des ateliers Nord
M. Laurent NOGENT	Chef des ateliers Nord
M. Roger KONCZ	Responsable maintenance ouvrages automatisés
M. Vincent PITOIS	Chef du projet génie électrique industrielle

**Subdivision exploitation :**

M. Denis COUSIN	Chef de la circonscription de Guny
Mme Karine LAMMENS	Cheffe du secteur de Pinon
M. Xavier FRANÇOIS	Chef du secteur de Guny
M. Bruno PICART	Chef du secteur CLO II
M. Philippe DEWULF	Chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Jean-Marc LAVALLARD	Chef de la circonscription de Fargniers
M. André DA FONSECA	Adjoint au chef de la circonscription de Fargniers
Mme Jézabel RIFAUT	Cheffe de la circonscription d'Hannapes
M. Franck HURTEBIS	Adjoint à la cheffe de la circonscription d'Hannapes
M. Mikaël DANA	Chef de la circonscription de Reims
M. Stéphane SAVOIE	Chef du secteur de Reims Loivre

M. Patrice HANNEQUIN M. Christophe TRUCHON	Chef du secteur de Beaumont-sur-Vesle Chef du secteur du Condé-sur-Marne
M. Etienne MARTINET Mme Christelle VIGNERON	Chef de la circonscription de Bourg-et-Comin Adjointe au chef de la circonscription de Bourg-et-Comin
M. Michel MARTEAU	Chef du secteur de Bray-en-Laonnois
M. Thierry RIVIER	Chargé de mission à la Subdivision Exploitation et Chef de la circonscription de Châlons-en-Champagne par intérim
M. Nicolas MOLLET	Chef du secteur de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL	Chef du secteur de Châlons-en-Champagne
Mme Angélique GADOUIN M. Eric GUIRSCH N.	Cheffe de la circonscription de Rethel Chef du secteur de Taizy Chef du secteur d'Attigny

## **UTI SEINE-NORD**

### **Bureau des affaires générales :**

Mme Carine POLY	Cheffe du pôle domaine et immobilier
Mme Dorothée MONTAGNE	Référente immobilière
M. Didier SELLIER	Chargé de contrôle du domaine public fluvial

### **Subdivision maintenance, études et travaux**

M. Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef de la maintenance opérationnelle
M. Ludovic DUBUQUOY	Adjoint au chef de Chef de la maintenance opérationnelle

### **Subdivision exploitation**

M. Christophe TREBOIT N.	Chef circonscription ROC Aval Adjoint au chef circonscription ROC Aval
M. Olivier DUFOUR M. Ludovic DEVILLERS	Chef circonscription Rivière Aisne Canalisée Adjoint au chef de la circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Stéphane CAFFIER M. Pascal BONUS	Chef circonscription ROC Amont Adjoint Secteur ROC Amont
M. Jean-Pierre MERCIER M. Philippe CONGE	Chef de la Circonscription Nord du Canal du Nord Adjoint au chef de la circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe KUC	Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord et CLO1Sempigny

M. Xavier WANOWSKY  
M. Sylvain GODDERIDGE

Adjoint au chef de la circonscription Sud du  
Canal du Nord  
Adjoint Secteur CLO1 Sempigny

## **UTI LOIRE**

N.  
M. Stéphane COUILLEAULT

Secteur aval chef du centre  
Secteur amont chef du centre

## **UTI MARNE**

### **Subdivision exploitation :**

Mme Stéphanie MAYEUX  
M. David LASSEAUX  
M. Jean-Claude POULET  
N.  
M. Benoît COLLIN-VINCENT  
M. Marc BEAURAIN  
M. Maxime TERRINE

Cheffe d'équipe du secteur Aval  
Chef d'équipe du secteur de Damery  
Chef d'équipe secteur de Mareuil  
Adjoint au chef centre de Mont-Saint-Père  
Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père  
Chef d'équipe secteur de Vaires  
Chef d'équipe du secteur de La Ferté/Méry par  
intérim

### **Subdivision maintenance, études et travaux :**

M. André COTTE  
M. Lionel HANNEQUIN

Responsable de l'atelier de Meaux  
Chef de l'atelier de Mont-Saint-Père

### **Bureau des affaires générales et domaniales :**

M. Jean-Claude SCHWARTZ  
Mme Christelle COSSE  
M. Steeve CARTESSE

Chef du pôle gestion domaniale  
Chargée de gestion du patrimoine bâti et  
Immobilier  
Chargé de la gestion des moyens généraux



**DECISION PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE  
(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports, notamment ses articles R. 4312-17 et R. 4313-14 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## DECIDE

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics d'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans et portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 10 ans, et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans, lorsque la superficie est inférieure ou égale à 10 hectares, à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

M. Romain ALLAIN  
Mme Mathilde LERMINIAUX

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine Amont

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Marne

Mme Charlotte LOGEAIS

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de  
Picardie et de Champagne-Ardenne

Mme Clarisse NOUAILLE

Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale  
d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-  
Ardenne

M. Guillaume RIBEIN  
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine-Nord

Mme Séverine GAGNOL  
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire  
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Loire

M. Vianney BOEUF

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de  
la Seine

M. Sami DRISSI

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Boucles de la Seine

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 et 2, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans, et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe du pôle gestion du domaine public de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
M. Walter Grégory GROCHATEAU	Chef du bureau domanial et immobilier de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales de l'unité territoriale Seine-Nord
Mme Carine POLY	Cheffe du Pôle Domaine et Immobilier de l'Unité territoriale Seine-Nord
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale à l'Unité territoriale d'itinéraire Boucles de Seine
Mme Angela ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Catherine CATALA	Responsable de la mission relations contractuelles à l'Unité territoriale Boucles de la Seine

#### **Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 3, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation.

M. Claude DENET

Chef du service domaine

Mme Alice MAGNIER

Adjointe au Chef du service domaine et Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

#### **Article 5:**

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval et dans la limite de ses attributions, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation, à :

Mme Christine LEBOUTTE

Cheffe du bureau gestion domaniale

#### **Article 6:**

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire en date du 16 mars 2021.

#### **Article 7 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**



**DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION  
DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RÉPRESSION  
DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ ET  
À LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports et notamment l'article L4313-3 ;

**Vu** le code de la justice administrative ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation des services territoriaux de Voies Navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 02 octobre 2019 modifiée de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature en matière d'ordre général à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, et notamment son article 3 ;

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## DECIDE

### **Article 1 :**

Subdélégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, subdélégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Jean-Christophe SCHLEGEL et M. Gil MARTINE, adjoints à la secrétaire générale, et à M. Jean - Antoine DELMAS, Chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

### **Article 3 :**

Subdélégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions et de leurs missions, à :

- M. Jean-Antoine DELMAS, Chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux ;
- Mme Emmanuelle CHABRUT, Adjointe au chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux ;

à l'effet de représenter l'établissement en première instance pour les contentieux relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

### **Article 4 :**

Subdélégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions et de leurs missions, à :

- M. Claude DENET, Chef du service domaine
- Mme Alice MAGNIER, Adjointe au Chef du service domaine et Cheffe du Bureau de la Valorisation du Domaine,

à l'effet de signer à l'effet de signer tous les actes de notification relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

**Article 5 :**

La décision portant subdélégation de signature en matière de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public fluvial du 16 mars 2021 est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le Directeur Territorial**  
Signé

**Dominique RITZ**



**DECISION PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE  
(Autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage)**

**Le Directeur Territorial Bassin de la Seine et Loire Aval de Voies navigables de France,**

**Vu** le code des transports notamment ses articles R. 4241-68 à R. 4241-70 et R. 4312-17 ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

**Vu** la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

**Vu** la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine,

**Vu** la décision du 10 juin 2021 portant modification de la dénomination de la Direction du Bassin de la Seine,

## **DECIDE :**

### **Article 1 :**

Délégation est donnée :

- à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, directeur adjoint ;
- à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC :

- aux chefs d'unités mentionnés en annexe.

à l'effet de signer les autorisations de circulation sur les digues et les chemins de halage dans la limite de leur ressort territorial.

### **Article 2 :**

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage en date du 16 mars 2021.

### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Fait à Paris, le 23 juin 2021

**Le directeur territorial**

Signé

**Dominique RITZ**

## ANNEXE

### UTI SEINE-AMONT

M. Romain ALLAIN  
Mme Mathilde LERMINIAUX

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine-Amont

M. Karl DUPART  
Mme Sandrine MICHOT

Chef du bureau des affaires générales et domaniales  
Cheffe du pôle gestion du domaine public

### UTI MARNE

M. Mathieu GATEL  
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne  
Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Marne

Mme Laurence TUAL  
M. Thierry GIVRY

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales  
Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales  
et domaniales

### UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux  
de Picardie et de Champagne-Ardenne

Mme Clarisse NOUAILLE

Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

M. Walter Grégory GROCHATEAU

Chef du bureau domanial et immobilier

### UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN  
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Nord  
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Seine-Nord

M. Alain POREE DE BREIL  
Mme Carine POLY

Chef du bureau des affaires générales  
Cheffe du Pôle Domaine et Immobilier

### UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL  
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire  
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire  
Loire

### UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de  
la Seine

M. Sami DRISSI

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire  
Boucles de la Seine

Mme Pauline SALVARY

Cheffe de la subdivision action territoriale

Mme Angéla ESON

Mme Catherine CATALA

Adjointe à la cheffe de la subdivision action  
territoriale et Responsable de la brigade territoriale  
Responsable de la mission relations contractuelles